

Commune de NOUIC  
(Haute-Vienne)

**Délibération n° 2025\_048**

*Compte-rendu des arrêtés pris en application de l'article  
L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Nombre de Conseillers*

En exercice	11	L'an deux mil vingt - cinq
Présents	7	le 11 décembre à dix-neuf heures
Votants	8	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 décembre 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,  
MM. BONNAUD, REBEYRAT, MME GIRAUD

ABSENTS : MME CIBERT (pouvoir donné à M. Serge NOUGIER) MM. LEURS  
CRUCHET, PASCAL.

M. Frédéric REBEYRAT a été élu secrétaire

**COMPTE RENDU DES ARRETES pris en application de l'article L 2122-22 du  
CGCT.**

**Vu** l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

**Vu** la délibération n° 2020/019 en date du 3 juillet 2020 prise en application de cet article

Monsieur le Maire expose les arrêtés pris depuis le dernier Conseil

- **Arrêté n° D2025\_013 du 13 octobre 2025** : Concession de terrain dans le cimetière communal- CP n° 624
- **Arrêté n° D2025\_014 du 03 novembre 2025** : Concession de terrain dans le cimetière communal- CP n° 625

**Le Conseil Municipal,**

Donne acte à Monsieur le Maire de ce compte- rendu.

Certifié exécutoire.  
Transmis à la Préfecture  
Publié le 15 décembre 2025

POUR EXRAIT CONFORME  
Nouic, le 15 décembre 2025

Le Maire  
Serge NOUGIER

